

**Question orale de Mme Caroline CASSART à Mme Céline TELLIER, Ministre de l'environnement relative aux résultats de la première phase du biomonitoring humain**

La Wallonie dispose enfin de valeurs de référence de l'exposition de la population à une série de substances toxiques.

Bien que cet outil peut être intéressant pour améliorer la santé des wallons, je ne peux que regretter la stigmatisation d'un secteur et d'une catégorie bien spécifique, à savoir les agriculteurs. Il serait opportun d'avoir une commission objective sur le sujet afin de ne pas dégrader davantage encore l'image de ce noble métier.

Quelle est la méthodologie validée pour sélectionner les catégories d'âge ainsi que les substances ? La méthodologie a-t-elle été arrêtée par le consortium scientifique ? Comment avez-vous orienté le biomonitoring ? Quelles ont été les lignes directrices ?

Vous avez initié la phase 2 du biomonitoring qui touche des classes d'âge différentes et recherche d'autres substances polluantes. Avez-vous des précisions sur le timing ?

La teneur en plomb dans le sang des wallons interpelle. Elle est au-delà des valeurs des valeurs de risque sanitaire. Les vieilles conduites d'eau sont pointées du doigt. Il reste encore 3000 raccordements en plomb en Wallonie. Quelles sont vos mesures pour les remplacer ? Les conduites qui ne sont pas sur le domaine public, les conduites intérieures sont-elles comptabilisées ?

L'étude fait état de traces de PCB interdits de longue date. Les valeurs retrouvées ne sont pas inquiétantes pour la santé. Concernant les PCB, depuis des mois, vous êtes sollicitée pour répondre aux craintes des riverains des broyeurs à métaux. Vous avez enfin décidé de lancer un biomonitoring spécifique qui permettra de confronter les résultats obtenus localement aux données générales d'exposition aux PCB issues de la première phase du biomonitoring. Où en êtes-vous ? Quand les résultats sont-ils attendus ?

Les adolescents sont plus touchés que les deux autres catégories d'âge. Les comportements individuels, les habitudes alimentaires ont un impact sur les substances retrouvées. Comment les protéger ?

## La réponse de la Ministre

Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos différentes questions et pour votre intérêt pour les résultats importants, s'il en est, de ce premier dispositif de biosurveillance de la population en Wallonie.

Le premier constat que nous pouvons faire est l'importance d'avoir un tel outil à notre disposition qui fait l'objet de nombreux débats, mais qui est un élément essentiel aussi pour baser notre travail politique.

Pour commencer, permettez-moi de rappeler l'objet de la première et de la deuxième phase du biomonitoring.

Pour rappel, les classes d'âge visées au cours de la première phase étaient les nouveau-nés, les adolescents de 12 à 19 ans et les jeunes adultes de 20 à 39 ans.

Au cours de la deuxième phase, ce sont les classes d'âge de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans qui seront visées. Les adultes de 40 à 59 ans devraient également être intégrés dans les prochains sujets d'étude.

Toutes les substances qui ont été étudiées dans les échantillons de la phase I seront analysées dans ceux de la phase II. Cela implique 23 substances dosées dans le sang – métaux, 16 pesticides organochlorés et 4 PCB – ainsi que 34 biomarqueurs dans l'urine – 5 bisphénols, 10 HAPS, 6 métabolites de organophosphorés, 5 métabolites de pyréthriinoïdes, le glyphosate et son métabolite.

Des substances complémentaires doivent être analysées dans l'ensemble des échantillons des phases I et II, soit les 5 catégories d'âge, dont notamment les PFAS, des phtalates, des parabènes et des retardateurs de flamme bromés.

La liste définitive des substances qui seront étudiées sera définie par le comité scientifique qui supervise le projet et qui est constitué de membres du CHU de Liège, de l'UCLouvain, de l'ISSeP, des observatoires de la santé, de Hainaut Vigilance Sanitaire, de l'IWEPS, de VITO et de Sciensano. Permettez-moi de remercier l'ensemble des équipes scientifiques qui ont fait un travail considérable sur cette première phase.

De plus, une analyse statistique des données collectées auprès des participants via le questionnaire sera réalisée, afin de préciser l'influence de facteurs socioéconomiques, du type d'environnement – urbain, agricole ou rural –, des comportements alimentaires, de tabagisme, de consommation d'alcool, en lien avec les tranches d'âge et le genre.

Cette seconde phase d'analyse est d'ores et déjà en cours. Le recrutement des participants enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans a déjà eu lieu. Les premiers résultats de cette deuxième phase devraient être disponibles à la fin du premier semestre 2022.

Vous avez rappelé certains résultats de cette première phase. Les niveaux d'exposition globalement retrouvés en Wallonie sont du même ordre que ceux retrouvés dans d'autres

pays européens. Cela pourrait être considéré comme rassurant, mais, en même temps, cela nous alerte aussi, car, pour chacune de ces substances, globalement, moins on en a dans le corps, mieux on se porte.

Cela nous rappelle également toute la signification aussi de la persistance de certaines substances toxiques dans l'environnement, d'où la nécessité de redoubler d'efforts dans les politiques de réduction ou d'interdiction de certaines de ces substances ou de certains de ces usages.

Concernant la question des pesticides et du secteur agricole, permettez-moi d'abord de rappeler que je suis d'abord et avant tout préoccupée par la santé des agriculteurs eux-mêmes et des riverains de leurs exploitations.

Loin de l'*agribashing* que certains me prêtent – mes propos, d'ailleurs, si vous les réécoutez bien, n'ont d'ailleurs jamais pointé les agriculteurs eux-mêmes, mais bien le lobbying dont ils sont malheureusement victimes –, il convient – et j'en suis persuadée – d'accompagner le secteur agricole dans la réduction de l'emploi des pesticides. C'est bien dans cette optique-là que je travaille, avec la mise en place effectivement d'un conseil indépendant pour les agriculteurs en matière de produits phytopharmaceutiques, qui est une mesure importante pour réduire les quantités de produits utilisés et éviter des conflits d'intérêts en laissant les vendeurs de produits phytos être les conseillers de nos agriculteurs.

Nous pouvons déjà nous appuyer sur le réseau d'avertissement développé par les centres pilotes financés par mon collègue en charge de l'agriculture et sur un certain nombre d'organismes d'encadrement soutenus par la Région. Les expériences montrent que la mise en place d'un tel conseil indépendant est un processus *win-win* pour les agriculteurs et pour l'environnement, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental et de santé.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle Politique agricole commune, nous prévoyons la mise en place d'un Système de connaissances et d'innovations agricoles, SCIA, qui participera activement à la mise en place d'un conseil indépendant pour les agriculteurs pour l'ensemble des thématiques d'ailleurs qui les concernent et pas uniquement les pesticides.

Pour appuyer mon collègue en charge de l'agriculture dans l'orientation du Plan stratégique wallon pour la PAC vers la sortie progressive des pesticides, les mesures proposées dans le futur Plan wallon de réduction des pesticides 2023-2027 seront priorisées sur la base de l'objectif européen de réduction de 50 % des pesticides d'ici 2030, c'est la stratégie Farm To Fork du Green Deal. Elles viseront notamment à améliorer la mise en œuvre de la lutte intégrée en cultures. Elles favoriseront également le transfert de connaissances de la recherche vers le terrain, surtout pour les alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse.

Sans attendre ces futures échéances, le Gouvernement a également prévu, via le Plan de relance, à mon initiative, un projet de soutien à la transition environnementale en agriculture. Ce projet est destiné à sensibiliser les exploitants et les acteurs locaux à l'agroécologie, à augmenter la mise en réseau et la connectivité entre les nombreuses fermes prêtes à s'engager dans cette transition, à augmenter également la recherche-action participative au

sein du groupe d'acteurs et en situation réelle et à développer des outils d'aide à la décision permettant de réduire l'utilisation d'intrants.

Enfin, dans cette optique de dialogue et d'accompagnement du secteur, j'ai également prévu de rencontrer le secteur agricole dans les tout prochains jours pour lui présenter, plus finement et plus précisément, avec la collaboration de l'ISSeP, les résultats du biomonitoring et envisager ensemble les suites utiles.

J'en viens maintenant à la question du plomb, la question du remplacement des canalisations au plomb dans le réseau de distribution d'eau potable est, bien entendu, essentielle. En 2007, la Wallonie comptait plus de 100 000 raccordements en plomb. Sur base des dernières données disponibles, d'ici la fin de cette année, il en restera un peu moins de 3 000 raccordements publics encore à assainir. Les distributeurs s'attellent aux remplacements de ces raccordements depuis de nombreuses années. Ils se sont engagés à y venir à bout dans le courant de l'année prochaine. Les raccordements en plomb subsistant au 1er janvier 2022 feront tous l'objet d'un double contrôle, que l'on appelle compteur/cuisine, des concentrations en plomb dans l'eau. En cas de dépassement de la norme au compteur, ceux-ci devront être remplacés et/ou chemisés intérieurement pour éviter tout contact entre le plomb et l'eau.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue qu'il existe par ailleurs encore des tuyaux de plomb dans les installations intérieures, après le compteur – il ne s'agit pas des raccordements publics, mais privés –, pour les maisons construites avant 1970. D'après les contrôles compteur/cuisine réglementaires effectués par les distributeurs, leur impact n'est sans doute pas négligeable.

La nouvelle directive sur l'eau potable, à transposer pour 2023 en Région wallonne, requiert d'ailleurs des d'actions supplémentaires concernant le plomb dans les logements.

La certification des immeubles bâtis pour l'eau, avec le système CertiBEau, que nous avons mis en place pourra à l'avenir jouer un plus grand rôle pour l'éradication du plomb lorsque celle-ci sera étendue aux mutations des biens immobiliers.

En 2020, un peu plus de 1 500 analyses du plomb dans l'eau ont été effectuées sur des raccordements en plomb ou à la suite d'une première analyse non conforme. Des non-conformités ont été relevées dans 16 % de ces prélèvements qui ont fait l'objet d'actions par le distributeur en fonction de l'origine de l'excès.

Enfin, il ne faut pas négliger non plus d'autres sources possibles d'exposition au plomb comme certains aliments, le tabac également – vous l'aurez remarqué sans doute dans les résultats à quel point le tabagisme peut globalement amener une série de polluants aussi, cela reste une mesure de santé publique de base –, également dans certaines vieilles peintures ou certaines fumées.

J'en viens maintenant à la question plus spécifique des broyeurs à métaux. À ma demande, une campagne de biomonitoring spécifique autour des sept broyeurs à métaux wallons a été confiée à un consortium piloté par l'ISSeP.

Le protocole d'étude implique un échantillonnage au sein des populations résidant dans les environs de tous les sites concernés. Le consortium a considéré que la taille minimale des échantillons de population de riverains à constituer ne devrait pas être inférieure à 50 personnes. Toutefois, au niveau des sites pour lesquels nous disposons déjà d'informations issues de monitorings environnementaux, il a même préconisé que la taille soit augmentée à un objectif de 100 individus par site. Cela permettra de récolter des informations complémentaires en vue de fiabiliser l'ensemble des résultats obtenus par recoupement.

La tranche d'âge visée est celle de 12 à 19 ans afin de discriminer d'éventuelles contaminations liées aux activités professionnelles qui pourraient se manifester chez des personnes plus âgées. Parmi les substances dosées, on retrouvera notamment des métaux, des PCB, des retardateurs de flamme bromés, des HAP, des PFAS et des bisphénols. Il n'est pas prévu à ce stade d'analyser des œufs, car il s'agit là en fait d'une toute autre procédure d'investigation. Ici, nous nous concentrons sur les êtres humains. C'est bien le propre d'un biomonitoring humain. Sur base de travaux commandités par Sciensano, nous disposons déjà de recommandations générales que nous envisageons de rappeler aux populations, a minima pendant les séances d'information auxquelles elles seront conviées.

Les résultats de ce biomonitoring spécifique pourront être comparés aux valeurs de référence du biomonitoring général wallon. Vu l'ampleur de la tâche, ce projet sera d'une durée de 24 mois. Sur base des premiers résultats acquis en cours de route et si ceux-ci s'avèrent préoccupants d'un point de vue santé, un groupe de travail pourra être mis en place et impliquer nos partenaires de l'AViQ.

Pour ce qui concerne des perturbateurs endocriniens, vous n'êtes pas sans savoir qu'ils relèvent de nombreuses catégories de produits chimiques qui sont présents partout dans notre environnement de manière ubiquiste.

Pour lutter contre la présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement, il est donc nécessaire de réduire, voire, quand c'est possible, d'interdire même l'utilisation de telle substance non seulement dans les produits du quotidien, mais également dans les processus industriels.

La Wallonie est associée à ce sujet aux travaux du SPF Santé publique qui coordonne l'élaboration du Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens.

Enfin, il me paraît indispensable que nos actions en environnement santé soient adaptées en conséquence des résultats du biomonitoring wallon, comme le suggérait Mme Ryckmans, et intégrées dans l'actualisation

du plan Environnement-Santé, le plan ENVieS. Celui-ci fait d'ailleurs l'objet d'un renforcement important de son budget dans le cadre du Plan de relance.

Comme vous le constatez, ce biomonitoring bien est un travail conséquent qui touche toute une série de substances chimiques, indispensable aussi pour prendre les bonnes décisions en matière de protection des citoyennes et des citoyens contre les pollutions. Nous devons, je le pense, en démocratie, être capables de fournir une information transparente, objective et

scientifique à nos concitoyens et, plus largement, être capables de les protéger face à ces substances toxiques. C'est donc une de mes préoccupations majeures dans cette législature.